

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.
Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 24
Absent avec procuration : 5

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/008

OBJET : Tableau des effectifs budgétaires : création de 2 postes d'Adjoint territorial d'animation (Echelle C1), à temps non complet (20 / 35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'Adjointe aux affaires scolaires rappelle que depuis plusieurs années la commune constate une hausse croissante du nombre d'enfants accueillis au sein des services périscolaires.

Le Pôle Enfance Jeunesse Scolaire doit ainsi faire face à cette situation au demeurant positive tout en veillant à respecter les taux d'encadrement des enfants lors des périodes de très forte activité, afin de garantir leur sécurité.

Il est ainsi constaté que le service ne dispose pas à ce jour d'un nombre d'agents suffisant lors des périodes de pointe de fréquentation des garderies.

Il est par ailleurs rappelé que deux agents titulaires du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire ont ces derniers mois été radiés des effectifs de la commune, l'un dans le cadre d'une mutation, l'autre suite à titularisation dans une autre collectivité après un détachement pour stage probatoire. Les quotités de travail de ces deux agents représentaient 1.8 temps complet.

Dans ce contexte, la commune teste depuis quelques mois une nouvelle organisation intégrant deux nouveaux postes d'animatrice à temps non complet. L'apport de ces deux postes, aujourd'hui en Contrats à Durée Déterminée à raison de 20 heures par semaine, est indéniable et permet de faire face à la très grande majorité des problématiques préalablement exposées.

Aussi, l'Autorité territoriale souhaite pérenniser ces deux postes à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal est donc invité à suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal réunie le 30 juin dernier et ainsi créer au tableau des effectifs de la commune deux nouveaux postes **d'Adjoint territorial d'animation** (Echelle C1), à temps non complet (20/35^{ème}), à compter du **1^{er} septembre 2020**.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,




Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.